

Iran

Activité de la Société du Lion et Soleil Rouges de l'Iran

Par lettre datée du 29 novembre 1944, M. le D^r E. Marzeban, président de la Société du Lion et Soleil Rouges, a adressé au Comité international un exemplaire des nouveaux statuts de cette Société. Cet important document, que la « Revue internationale de la Croix-Rouge » publiera dans un de ses prochains numéros, était accompagné d'un aperçu sur l'activité du Lion et Soleil Rouges ; nous en détachons les intéressantes données ci-après :

Fondée en 1923¹, la Société du Lion et Soleil Rouges de l'Iran a été réorganisée avec l'appui de Sa Majesté Impériale Mohammad Réza Chah Pahlavi, président d'honneur, et, par décret impérial, en date du 8 décembre 1943, les œuvres de bienfaisance ont été placées sous le patronage de la Société du Lion et Soleil Rouges qui, d'autre part, vient d'être dotée à cet effet de nouveaux statuts.

Sa Majesté Impériale a, en outre, fait don à cette Société, en l'année 1941, de quelques propriétés agricoles d'une valeur de dix millions de rials et qui assurent un revenu annuel d'environ 1.200.000 rials.

Conformément aux nouveaux statuts, le Comité de direction de la Société du Lion et Soleil Rouges a élu au mois de janvier 1944 son comité, qui est composé de :

S. Exc. le D^r Ismaïl Marzeban, ancien ministre des Postes Télégraphes et Téléphones, des Finances et de l'Hygiène publique, président ; S. Exc. Ali Mohammad Oveicy, sous-secrétaire d'Etat au Commerce, vice-président ; S. Exc. le D^r Ali Akbar Siassi, ministre d'Etat, recteur de l'Université de Téhéran, ancien ministre de l'Instruction publique, vice-président ; S. Exc. Sadegh Vassighi, directeur de la Banque des hypothèques, ancien ministre du Commerce, trésorier général ; M. le D^r Abbas Naficy, professeur de thérapeutique à la faculté de médecine de Téhéran, ancien député, secrétaire général.

¹ Voir *Revue internationale*, 1924, p. 345.

Le Comité de direction est élu pour une année par le Comité général, composé de trente membres élus par l'Assemblée générale de la Société. Les élections ont lieu tous les ans au mois d'octobre ; les membres des deux comités sont rééligibles.

Le rapport présenté à l'assemblée générale par le secrétaire général, en date du 22 octobre 1944, relate les activités suivantes :

Tremblement de terre à Gorgan. — A peine nommé, le Comité de direction eut à s'occuper des sinistrés de la ville de Gorgan¹, victimes des graves tremblements de terre qui s'étaient produits en date du 8 avril 1944 dans cette ville de 18.000 âmes. Plus de dix mille personnes se trouvaient sans abri. La Société du Lion et Soleil Rouges dirigea immédiatement sur les lieux des tentes, des couvertures, des objets de pansement ainsi que des médecins pour les premiers secours. De plus, elle lança un appel au public, en faveur des sinistrés, appel qui rapporta une somme de plus de dix millions de rials ; des baraques et des abris furent aménagés par les soins de la Société pour loger les sans-abri.

Orphelinat. — Depuis deux ans, un orphelinat de la Société du Lion et Soleil Rouges a été ouvert à Téhéran ; il entretient 50 orphelins. On projette de développer cet établissement et de le transférer dans un vaste parc des faubourgs de la ville, que la Société vient d'acquérir.

Dispensaire de Téhéran. — Depuis l'année 1922, la Société du Lion et Soleil Rouges a créé au sud de la ville de Téhéran, où sont groupés les quartiers les plus peuplés de la capitale, un dispensaire, qui a été développé progressivement. Le nombre des consultations pendant le premier semestre de l'année 1323 (mars-août 1944) s'est élevé à 44.099 personnes, dont 4643 ont reçu gratuitement des médicaments.

Dispensaire ambulante. — La Société organise actuellement un dispensaire ambulante, qui aura pour mission de visiter les faubourgs peuplés de la ville de Téhéran pour y soigner les malades indigents qui ne possèdent pas les moyens nécessaires pour se faire soigner dans les hôpitaux de la ville.

¹ *Revue internationale*, novembre 1944, p. 908.

Iran

Aide pécuniaire aux indigents. — Pendant le premier semestre de l'année 1923, la Société a fourni aux indigents des secours se montant à rials 9.780,— sous forme de billets de chemin de fer et d'autobus pour les voyageurs indigents ou sous forme d'allocations en espèces.

Filiales en province. — D'après les statuts de la Société, chaque département, ville ou commune, peut avoir sa propre Société du Lion et Soleil Rouges. Ces sociétés jouissent d'une autonomie complète ; toutefois, elles doivent rendre compte de leurs travaux au Comité de direction du Lion et Soleil Rouges à Téhéran. Dans les grandes villes, les sociétés provinciales sont déjà en activité : à Tabrin, où un hôpital de 120 lits est créé par la Société de cette ville ; à Isfahan et à Meched, où se trouvent des orphelinats ; à Rézaïeh, Khey, Naragheh et à Astara, où les sociétés locales ont créé des hôpitaux.

Le Comité de direction de la Société du Lion et Soleil Rouges a pris récemment des mesures pour que des filiales soient créées dans toutes les villes de l'Iran.

Programme de la Société. — Le Comité de direction a résumé dans les points suivants le programme de ses activités : création de filiales de la Société en province et développement de celles qui existent actuellement ; création de sections féminines et de sections de la jeunesse ; développement de l'orphelinat de Téhéran ; création d'un hôpital en faveur des victimes d'accidents et d'un centre médical de transfusion du sang à Téhéran ; création d'une école d'infirmières et d'une crèche, qui seront placées sous la direction de la Section féminine ; collaboration avec les œuvres de bienfaisance et protection de ces œuvres ; lutte antivénéérienne et antipaludéenne.

Italie

Présidence de la Croix-Rouge italienne

Le Comité international a reçu la nouvelle ci-après :

Par décret du Lieutenant général du Royaume d'Italie, portant la date du 3 août 1944, le docteur Umberto Zanotti Bianco a été nommé président général de la Croix-Rouge italienne.